



Bulletin d'informations périodiques

Février 2007

Site Internet : www.acantor.org

Nouvelles de l'ACANOR

Adhésion Rappel

La diffusion de ce bulletin est réservée **exclusivement aux possesseurs d'une adresse électronique**. Toutefois, **nos adhérents à jour de leur cotisation**, et ne possédant exceptionnellement pas d'adresse mail recevront ce bulletin par la poste.

Par ailleurs, n'hésitez pas à visiter notre site INTERNET, www.acantor.org, sur lequel vous trouverez également notre bulletin d'adhésion à télécharger.

A noter, qu'une sensible augmentation des adhérents a été enregistrée ces derniers mois. N'hésitez donc pas à rejoindre tous ces nouveaux adhérents et à bénéficier de tous les services que l'ACANOR peut vous offrir !

Conseil d'Administration

Le prochain Conseil se tiendra le 13 mars 2007 dans les locaux de la société Clemessy à Mulhouse.

Assemblée Générale :

Le Conseil d'Administration, par suite de l'indisponibilité de plusieurs de ses membres, a reporté la date de l'AG au 11 mai 2007.

Groupe ELECTRICITE EST

La réunion du groupe se tiendra le 13 février 2007 dans les locaux de la société SA SELMONI à ALTKIRCH, qui est un nouveau membre ACANOR.

Il poursuivra l'étude sur la « Qualité des réseaux internes et perturbations – Diagnostics et solutions » qui sera publiée en tant que Cahier ACANOR N° 111.

AUTRES ACTIVITES Education Nationale

Accession aux normes pour l'Education Nationale :

La normalisation est insuffisamment enseignée tant, dans l'ensemble des filières des éducations nationales des pays, que dans les entreprises, alors que pour ces dernières, toutes les fonctions sont concernées. Ce constat a été analysé par le Groupe de travail International WG16 «Education and Training » de l'IFAN.

Le GT «Enseignement et Formation à la normalisation » de l'ACANOR » s'est fixé comme les deux premiers objectifs :

1. Créer un guide méthodologique à l'attention des formateurs pour toutes les filières ;
2. Expérimenter différents moyens de formation dans les secteurs électriques

Dans ce dernier cas, la disponibilité des normes dans les établissements d'enseignements est un préalable à toute démarche d'expérimentation et d'appropriation tant par les professeurs que par les élèves. Pour l'accès aux collections complètes des normes un projet de convention entre l'AFNOR et l'Education Nationale est en cours.

L'ACANOR, a décidée d'expérimenter cette mise à disposition des normes électriques dans certaines académies pilotes, dont la première sera Strasbourg.

Dans le cadre de la collaboration avec l'UTE, une réunion a eu lieu à l'UTE le 17 janvier, en vue de la mise au point de cette expérimentation et d'en préciser les modalités.

Lycée Théodore DECK de Guebwiller:

L'ACANOR participera au salon « DECK TECH » qui se tiendra en mars et interviendra le 16 mars par notre président, Laurent OBERLE, et Raymond SIEFFERT, sur le développement durable et éco conception.

Nouvelle des Partenaires



L'amélioration des relations avec l'AFNOR se poursuit en particulier via la collaboration étroite de Madame Evelyne THOMMANN et de notre président pour les relations au niveau de l'IFAN.

Les chantiers actuels concernent :

- la préparation de la prochaine assemblée Générale de l'IFAN;
- le groupe IFAN-Europe;
- les travaux au sein des autres groupes où l'ACANOR est activement présente.



Suite à l'invitation de la SES (USA), le « Board » (Conseil d'Administration de l'IFAN), a décidé de fixer la 34^{ème} Assemblée générale à San Francisco.(USA) les 22 et 23 août 2007, combinée avec la 12^{ème} Conférence Internationale. A noter que Didier GEORGE qui a remplacé notre président à la dernière assemblée générale avait été élu au « Board » au titre de membre de l'ACANOR.

L'ACANOR sera représentée à San Francisco par notre Président, Laurent OBERLE et par Didier GEORGE, membre du Conseil d'Administration de l'ACANOR. Evelyne THOMANN de l'AFNOR y prendra également part en tant que membre de l'ACANOR.

Vous pouvez visiter le Site IFAN, soit en ouvrant notre site et en cliquant su « nos partenaires », soit en ouvrant directement le site www.ifan.org

A noter d'autre part plusieurs interventions de l'ACANOR lors de la conférence internationale.



L'ANP, qui fêtera cette année leur 90 ème anniversaire de son existence, a invité l'IFAN pour organiser sa 36^{ème} Assemblée Générale en 2009 à Berlin.,

Vous pouvez visiter le site internet de l'ANP : <http://www.anp.din.de>

NORMES

NF EN ISO 3166-1 – Codes des PAYS

La 6^{ème} édition de la NF EN ISO 3166-1 devrait être disponible dès à présent. Nous vous rappelons que cette norme fournit deux codes alphabétiques à deux ou trois lettres (alpha-2 et alpha-) pour la représentation des noms de pays. Elle est utilisée pour les échanges internationaux de biens et d'information et les principes qui les régissent. Elle est destinée aux applications nécessitant une identification codée des noms de pays (allant du passeport à l'envoi du courrier en passant par les échanges financiers)

Elaborée par le TC46 (Information et documentation) de l'ISO; cette norme est complétée par deux autres parties. La NF EN ISO 3166-2, dont une version révisée devrait sortir en cours de cette année. Celle-ci contient une répartition complète des subdivisions administratives de tous les pays énumérés dans la norme NF EN ISO 3166-1, par exemple : IT-MI pour la province italienne de Milan. Quant à la NF EN ISO 3166-3, elle porte sur les codes pour les noms de pays antérieurement utilisés, comme la Tchécoslovaquie (CS) divisée en 1993 en république tchèque (CZ) et Slovaquie (SK)

(Extraits de « Les exclusives » N° 336 . Renseignements : AFNOR – Marie-Martine GUILLABERT : 01 41 72 85 92)

Petite histoire de la norme ISO 2108 et du numéro ISBN

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il s'est avéré nécessaire d'étendre le numéro ISBN à treize chiffres, sans changer la logique du système. En effet la 3^{ème} édition de la norme ISO 2108 publiée en 1992 qui définissait l'ISBN comme un identifiant de 10 chiffres en 4 séquences, la période transitoire d'application de la 4^{ème} édition de cette norme **est échu depuis le 1^{er} janvier 2007**, qui porte **cet identifiant à 13 chiffres**.

Il faut savoir que **le Code ISBN est l'outil de la norme ISO 2108** et qu'il est différent du code à barres.

La norme a pour objet d'établir les spécifications faisant de l'ISBN un système d'identification **international unique** pour chaque livre publié par un éditeur (ou un producteur particulier).

La norme spécifie la construction d'un ISBN, les règles de son attribution, son utilisation ainsi que l'administration du système ISBN

Autrement dit, la norme est la règle et le numéro ISBN son outil, incontournable chez les éditeurs, où de nombreux services sont formellement concernés, puisque le dépôt légal, obligatoire, doit le mentionner et parce qu'il identifie un livre dans tout son parcours

(Extrait d'un article d'Oriane ABOUT, paru dans « Enjeux » N° 271 de février 2007)



Les NORMES et le MARCHÉ UNIQUE

En 1985, lorsque la Commission Européenne lançait le principe de la « Nouvelle Approche » afin de faciliter la libre circulation des produits sur le marché communautaire tout en assurant un haut niveau de protection de la santé et de la sécurité. Nous vous rappelons que la « Nouvelle Approche » consistait à limiter l'intervention du législateur européen aux règles essentielles de sécurité et de ne plus imposer les moyens techniques mais de laisser le choix aux entreprises les moyens techniques pour les appliquer et entre autre de citer les normes leur permettant d'utiliser ces moyens.

Une première révision devrait se faire suite à une consultation publique lancée en juillet dernier à travers toute l'Europe sollicitant les avis de l'ensemble des parties intéressées sur l'amélioration de la « Nouvelle Approche » et en particulier dans les domaines de l'évaluation de la conformité, de l'accréditation, du marquage CE et de la surveillance du Marché

(Extraits de « référence » n° 29 janvier 2007 - Bulletin du SYNAM)

Rappel de quelques NORMES récentes

ENVIRONNEMENT :

- **NF ISO 14025** (avec effet le 20 octobre 2006) – Marquage et déclarations environnementaux du type III – principes et modes opératoires : Cette norme internationale établit les principes relatifs à l'utilisation d'informations environnementales en plus de ceux donnés dans l'ISO 14020
(Référence AFNOR : « Indice de classement : X 30-263 ; ICS 13.020.10)

- **NF ISO 14063** (avec effet le 5 novembre 2006) - Management environnemental – communication environnementale – Lignes directrices et exemples. Cette norme peut être utilisée seule ou conjointement avec toute autre norme de la série ISO 14000.
(Référence AFNOR : « Indice de classement : X 30-263 ; ICS 13.020.10)

AGROALIMENTAIRE :

- **NF EN ISO 24276** (Avec effet le 5 novembre 2006) – Produits alimentaires – méthodes d'analyse pour la détection des organismes génétiquement modifiés et des produits dérivés – Exigences générales et définitions.
(Référence AFNOR : « Indice de classement : V 03-024 ; ICS 07.080, 67.050)

SANTE

XP Cen/TS 15224 – Norme expérimentale publiée en septembre 2006, qui complète le Guide **EN ISO 6001 :2000** – service de Santé – Systèmes de management de la qualité - Guide d'utilisation.

(Référence AFNOR : « Indice de classement : S 99-139 ; ICS 03.12010, 11.020)

SERVICES

NF EN 13269 (Avec effet le 20 novembre 2006) – Maintenance – Lignes directrices pour la préparation des contrats de maintenance

(Référence AFNOR : « Indice de classement : X 60-318 ; ICS 03..080.10)



La CCI Strasbourg & Bas Rhin, associé avec Euro Info Centre, et sous le Haut Patronage de Monsieur Adrien ZELLER, président du Conseil Régional Alsace, organise le **15 février 2007** dans les locaux de l'Hôtel de la Région Alsace à Strasbourg, un séminaire-débat sur le thème « La normalisation européenne : Apport de la norme dans la relation contractuelle entre l'Elu et l'Entreprise ».

L'ACANOR sera présente et pourra témoigner sur l'utilité des normes du fait qu'elle est l'association française rassemblant des utilisateurs de normes, ceci d'autant plus qu'elle est membre de l'IFAN (International federation of standards users) et est donc en contact également avec des utilisateurs de normes d'autres pays.



A l'occasion de la 20^{ème} année d'existence du marquage CE, le CEN et la Commission européenne ont organisé une conférence à Bruxelles à laquelle participait près de 400 invités, dont notre Président honoraire, Raymond SIEFFERT, qui est également président du SYNAMAP, Vice président de l'European Safety Fédération. Ont été évoqué les différentes étapes de cette réglementation « Nouvelle Approche ».

En particulier, les dirigeants d'entreprise ont évoqué les différents avantages compétitifs qu'ils en ont retirés. Le point de vue des consommateurs ainsi que celui des organismes notifiés a également été donné. Enfin la nécessité d'une surveillance du marché et coordonnée au niveau européen a été souligné.

(Extraits de « référence » n° 29 janvier 2007 -Bulletin du SYNAMAP)

SECURITE ...



De gauche à droite : H. Vandoutte, A. Spasciani, Y. Sorokin, R. Sieffert

BONS BAISERS de RUSSIE

Suite à l'invitation de Yuriy SOROKIN, Président de l'association SIZ (EPI en russe), Monsieur Raymond SIEFFERT, président du SYNAMAP, a participé au « Salon de la Protection » de Moscou.

Sur la photo ci-contre figurent le Secrétaire Général de l'ESF, Henk VANHOUTTE, le Vice –Président d'ASSOCIC, Alberto SPASCIANI, qui accompagnaient notre **président honoraire, Raymond SIEFFERT**.

Ce dixième salon, - il a lieu tous les 10 ans - exclusivement consacré à la prévention des risques professionnels – réunissait début décembre 266 exposants sur env. 8 000 m². Si le SYNAMAP était bien représenté, les entreprises françaises ont été peu présentes, contrairement aux entreprises allemandes. Le marché russe est pourtant en pleine expansion, de l'ordre de 600 M€ actuellement, il devrait doubler d'ici 2010 !

(Extraits de « référence » n° 29 janvier 2007 -Bulletin du SYNAMAP)

Votre Vie quotidienne ...

Quelques compléments et précisions

(Aux informations de notre derniers bulletins)

IMPÔTS

La refonte du barème de l'impôt sur le revenu entre en vigueur en 2007. Il va s'appliquer aux revenus de l'année 2006 que vous déclarerez en 2007.

1. Nouveau barème 2007 comparé à celui de 2006 :

Ce barème comporte entre autre :

- une réduction du nombre de tranches de 5 à 7 ;
- une diminution des taux, notamment du fait de l'intégration dans le barème de l'abattement de 20 % applicable aux salaires, pensions et revenus des professions non salariées (BIC, BNC, BA réels adhérents d'un centre ou d'une association de gestion, agréés)

N.B. :Ce nouveau dispositif conduit dans la plupart des cas à **un allègement global de l'impôt.**

Revenus 2005 (IR 2006)		Revenus 2006 (IR 2007)	
Tranches de revenus et taux applicables		Tranches de revenus et taux applicables	
Jusqu'à 4 413 €	0	Jusqu'à 5 614 €	0
De 4 413 € à 8677 €	6,83 %	De 5 615 e à 11 198 €	5,5 %
De 8 678 à 15 274 €	19,17 %		
De 15 275 € à 24 731 €	28,26 %	De 11 199 € à 24 872 €	14 %
De 24 732 e à 40 421 e	37,38 %		
De 40 242 e à 49 624 €	42,32 %	De 24 873 € à 66 679 €	30 %
Plus de 49 624 €	48,09 %	Plus de 66 679 €	10 %

2. Baisse automatique sur vos acomptes ou vos mensualités : Cette baisse résulte de la réforme du barème. Elle peut concerner vos deux tiers provisionnels ou vos prélèvements mensuels qui seront réduits automatiquement, de 8 % dans la limite de 300 euros sur l'année, 150 euros pour chacun des deux

tiers provisionnels, ou 30 euros sur chaque prélèvement mensuel.

3. Création d'un « Bouclier Fiscal »

Ce nouveau dispositif de plafonnement des impôts en fonction du revenu (Il constitue désormais l'article 1^{er} du Code des Impôts) ; Cet article dit « *les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 60 % de ses revenus* »

En pratique, la somme des impôts que vous avez payés au cours d'une année : **impôt sur le revenu + taxe d'habitation et taxe foncière de votre résidence principale + impôt sur la fortune**, ne doit pas dépasser 60 % des revenus que vous avez perçus l'année précédente.

Pour obtenir le remboursement, vous pouvez en faire la demande en adressant à votre centre des impôts le Formulaire « 2041 DRID ».

4. Des mesures d'accompagnement :

Ces mesures d'accompagnement ont été étendues et ceux existantes, revues.

5. Crédits d'impôts plus nombreux :

Les crédits d'impôts seront plus nombreux et certains, aménagés

(Extraits de www.impots.gouv.fr)

INDICE DES PRIX

(Décembre 2006 – Base : 100 en 1998)

Indices des prix à la consommation pour décembre 2006

France Entière (métropole et DOM), base 100 en 1998

Parution au Journal Officiel le 18/01/2007

Séries hors tabac	Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé	113,57
	Ensemble des ménages	113,59
Série incluant le tabac	Ensemble des ménages	114,73

AGENDA ...

- ACANOR :** 13/02/2007 : Réunion du groupe de travail Electricité EST
13/03/2007 : Réunion du Conseil d'Administration de l'ACANOR chez Clemessy à Mulhouse
16/03/2007 : Intervention ACANOR au Salon DECK TECH à Guebwiller
- AUTRES :** 7-8/02/2007 : Préventica à Lyon (www.preventica.com)
14/02/2007 : Journée EPI organisée par le département Hygiène Sécurité Environnement de IUT d'Ais en Provence à la CIOTAT.
14-17/2/2007 : ECOBATIR – Salon des techniques constructives à Lyon
11-13/02/2007 : Jet 2007 – journées de l'entretien des textiles à Paris – Porte de Versailles
www.jet2007.com
11-14/03/2007 : BIOVISION – 5ème forum mondial des sciences de la vie à Lyon

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : roland.groll@acanor.org